

Les préconisations de la mission d'inspection

- 1.** Engager une démarche d'évaluation spécifique de l'activité du PNF et prévoir un dialogue de gestion adapté
- 2.** Procéder, en lien avec le ministère de l'intérieur, à un état des lieux du recours aux copies de travail des données, notamment numériques, aux fins de définir et harmoniser leur cadre d'utilisation et de conservation
- 3.** Evaluer, organiser et contrôler, en lien avec les autres parquets de Paris, le cadre et les modalités de communication des informations et données à caractère personnel enregistrées dans Cassiopée aux personnes prévues par l'article R. 15-33-66-9 du CPP
- 4.** Faire procéder aux adaptations nécessaires dans le système informatique Cassiopée aux fins d'identifier le PNF comme un parquet distinct du parquet de Paris et lui rattacher l'ensemble des procédures dont il a été saisi depuis le 1^{er} février 2014
- 5.** Formaliser à destination des magistrats et des fonctionnaires du PNF le circuit d'enregistrement des procédures et scellés, et adopter toute mesure permettant de contrôler régulièrement son respect
- 6.** Contrôler l'adéquation des informations et données enregistrées dans Cassiopée avec celles des procédures traitées par le PNF et faire procéder à des actions correctives le cas échéant
- 7.** Harmoniser et formaliser au sein du parquet général les modalités de vérification des informations reçues des parquets du ressort
- 8.** Organiser un retour d'expérience concernant la remontée hiérarchique d'information avec le PNF pour en clarifier les modalités.
- 9.** Evaluer le fonctionnement des binômes et en harmoniser les pratiques
- 10.** Améliorer le suivi des procédures, notamment en dynamisant les revues de portefeuilles
- 11.** Formaliser un guide d'action publique à l'attention des magistrats du PNF, regroupant l'ensemble des directives, notes de service, livrets, fiches et autres documents élaborés en interne depuis 2014, et prévoir ses modalités de réactualisation
- 12.** Poursuivre le travail entrepris sur la mise en place de calendriers de procédure avec les services d'enquête et la création d'un bureau des enquêtes
- 13.** Recueillir l'avis du PRF préalablement à la notation des OPJ de l'OCLCIFI
- 14.** Formaliser davantage le pilotage du greffe et clarifier la répartition de ses tâches dans une logique de recentrage sur son cœur de métier
- 15.** Mettre en place un comité de pilotage en vue de définir un schéma d'organisation informatique du PNF et améliorer l'usage des applicatifs développés par la DSJ

- 16.** Expertiser, au besoin par une expérimentation, la pertinence et la faisabilité technique du déploiement d'un système d'information adapté au PNF
- 17.** Procéder à une évaluation de l'organisation et du fonctionnement hiérarchique actuel du PNF, en vue de profiler le cas échéant des postes d'encadrement intermédiaire
- 18.** Réévaluer la structure hiérarchique des emplois localisés au sein du PNF afin de les adapter aux besoins du service
- 19.** Associer l'ensemble des membres du PNF à l'élaboration d'un projet de service développant une vision stratégique de son action